

Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2009

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures (RLR : 441-0c)

Nombre de postes d'élèves mis aux concours - session 2009
arrêté du 16-3-2009 (NOR : ESRS0900174A)

Diplôme de géomètre expert foncier (RLR : 434-5c)

Calendrier des inscriptions aux épreuves en vue de l'obtention du diplôme - session 2009
avis du 7-4-2009 (NOR : ESRS0900172V)

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil d'administration du Muséum national d'histoire naturelle
arrêté du 14-4-2009 (NOR : ESRS0900168A)

Nomination

Comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé
arrêté du 16-3-2009 (NOR : ESRR0900175A)

Nomination

Commission administrative paritaire des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports
arrêté du 20-4-2009 (NOR : MENA0900298A)

Nominations

Composition du bureau de vote pour les élections à la commission administrative paritaire des administrateurs civils
arrêté du 20-4-2009 (NOR : MEND0900299A)

Nominations

Comité technique paritaire central institué auprès du secrétaire général
arrêté du 20-4-2009 (NOR : MENA0900292A)

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Nombre de postes d'élèves mis aux concours - session 2009

NOR : ESRS0900174A

RLR : 441-0c

arrêté du 16-3-2009

ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 16 mars 2009, le nombre de postes d'élèves mis aux concours d'entrée à l'École normale supérieure (premier et deuxième concours), à l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud, à l'École normale supérieure de Lyon, et à l'École normale supérieure de Cachan (première et troisième année) pour la session 2009, est fixé comme suit :

I - École Normale Supérieure

a) Premier concours (admission en première année)

1° Section des lettres :

- Groupe lettres A/L : 75

- Groupe Sciences sociales B/L : 25

Sous-total : 100

2° Section des sciences

- Groupe Mathématique, Physique, Informatique (MPI) : 40

- Groupe Informatique : 08

- Groupe Physique Chimie (PC) : 21

- Groupe Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre (BCPST) : 21

Sous-total : 90

b) Deuxième concours (admission en première année)

- Groupe des disciplines scientifiques : 04

TOTAL premier et deuxième concours (lettres et sciences) : 194

II - École normale supérieure de Fontenay – Saint-Cloud

Concours d'admission en première année

- Série Lettres et arts : 36

- Série Langues vivantes : 35

- Série Sciences humaines : 38

- Série Sciences économiques et sociales : 05

TOTAL : 114

III - École normale supérieure de Lyon

a) Premier concours (admission en première année)

- Concours Informatique : 18

- Concours Mathématiques : 24

- Concours Physique Chimie (PC) : 31

- Concours Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre (BCPST) : 31

Sous-total : 104

b) Deuxième concours (admission en première année)

- Groupe des disciplines scientifiques (Biologie, Biochimie, Chimie, Géosciences, Informatique, Mathématiques, Physique) : 08

TOTAL : 112

V - École normale supérieure de Cachan**a) Concours d'admission en première année**

- Concours MP : 25
- Concours informatique : 19
- Concours PC : 18
- Concours BCPST : 15
- Concours PSI : 46
- Concours PT : 46
- Concours TSI : 06
- Concours design : 08
- Concours droit, économie, gestion : 17
- Concours économie et gestion, option 1 : 30
- Concours économie et gestion, option 2, 3, 4 : 10
- Concours sciences sociales : 17
- Concours langues : anglais : 08
- Concours post BTS-DUT : 09
- Concours éducation physique et sportive (antenne de Ker Lann) : 10

Sous-total : 284**b) Concours d'admission en troisième année**

- Concours Mathématiques : 24
- Concours Informatique : 06
- Concours Physique : 06
- Concours Chimie : 04
- Concours Biochimie, Génie biologique : 04
- Concours Physique appliquée : 04
- Concours Génie électrique : 03
- Concours Mécanique : 06
- Concours Génie mécanique : 03
- Concours Génie civil : 04
- Concours Économie-gestion : 04

Sous-total : 68

TOTAL : 352

Enseignement supérieur et recherche**Diplôme de géomètre expert foncier**

Calendrier des inscriptions aux épreuves en vue de l'obtention du diplôme - session 2009

NOR : ESRS0900172V
RLR : 434-5c
avis du 7-4-2009
ESR - DGESIP/DMD

Les dossiers d'inscription aux épreuves de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement seront délivrés sur demande écrite ou téléphonique formulées auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, département architecture et qualité des formations de niveau master et doctorat, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05, téléphone 01 55 55 67 58, télécopie 01 55 55 69 69.

Le registre des inscriptions est ouvert jusqu'au vendredi 31 juillet 2009. Les dossiers d'inscription devront être déposés, au plus tard à la date de clôture du registre, **le 31 juillet, à 16 heures**, ou être expédiés à l'adresse ci-dessus, au plus tard à cette date, à minuit (le cachet de la poste faisant foi). Les conditions exigées du candidat doivent être remplies à la date de clôture du registre des inscriptions.

L'avis fixant la date des épreuves de l'examen du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement fera l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française, dans un délai d'un mois avant la clôture du registre des inscriptions.

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil d'administration du Muséum national d'histoire naturelle

NOR : ESRS0900168A
arrêté du 14-4-2009
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la secrétaire d'État chargée de l'écologie en date du 14 avril 2009, Jean-Yves Perrot est nommé membre du conseil d'administration du Muséum national d'histoire naturelle en qualité de personnalité qualifiée sur proposition du ministre chargé de la recherche, en remplacement de Marion Guillou.

Mouvement du personnel

Nomination

Comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé

NOR : ESRR0900175A
arrêté du 16-3-2009
ESR - DGRI/DS B1

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la ministre de la Santé et des Sports en date du 16 mars 2009, est nommé membre du comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur : Bertrand Thélot, en remplacement de Alexis Elbaz, démissionnaire.

Mouvement du personnel

Nomination

Commission administrative paritaire des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports

NOR : MENA0900298A
arrêté du 20-4-2009
MEN / ESR - SAAM A2

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n°2005-1215 du 26-9-2005 ; D. n°2006-1732 du 23-12-2006 ; A. du 11-10-2007 ; A. du 11-10-2007 ; A. du 19-2-2008 mod.

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 19 février 2008 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants suppléants :

Au lieu de :

Catherine Moreau, sous-directrice des affaires juridiques de l'enseignement scolaire à la direction des affaires juridiques,

lire :

Isabelle Roussel, chef de service, adjointe à la directrice des affaires juridiques.

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et de la modernisation du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Fait à Paris, le 20 avril 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le secrétaire général
Pierre-Yves Duwoye

Mouvement du personnel

Nominations

Composition du bureau de vote pour les élections à la commission administrative paritaire des administrateurs civils

NOR : MEND0900299A
arrêté du 20-4-2009
MEN / ESR - DE B2-1

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; A. du 20-12-2002 mod. ; A. du 12-1-2009 ; N.S. n° 2009-012 du 12-1-2009

Article 1 : Le bureau de vote pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche compétente à l'égard du corps des administrateurs civils, institué par l'arrêté du 12 janvier 2009 susvisé, est composé comme suit :

- Michelle Duke, chef du bureau DE B2-1, présidente ;
- Jacqueline Le Bourvellec, adjointe au chef du bureau DE B2-1, secrétaire ;
- Éliane Brouard, déléguée de la liste SGEN - C.F.D.T.

Article 2 : Le bureau de vote se réunira le mercredi 20 mai 2009 à 16 h 30 au ministère de l'éducation nationale, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13 (pièce 750, 7ème étage).

Article 3 - Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 avril 2009
Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
Le secrétaire général
Pierre-Pierre-Yves Duwoye

Mouvement du personnel

Nominations

Comité technique paritaire central institué auprès du secrétaire général

NOR : MENA0900292A
arrêté du 20-4-2009
MEN / ESR - SAAM A1

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2009-293 du 16-3-2009 modifiant D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 5-3-1996 ; A. du 16-3-2009 modifiant A. du 17-5-2006 ; A. du 22-12-2006 mod.

Article 1 - L'article 1 - I de l'arrêté du 22 décembre 2006 modifié portant désignation des membres du comité technique paritaire central institué auprès du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est modifié comme suit :

Représentants titulaires de l'administration

Au lieu de :

- Patrick Hetzel, directeur général de l'enseignement supérieur ;
- Gilles Bloch, directeur général de la recherche et de l'innovation.

Lire :

- Patrick Hetzel, directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;
- Gilles Bloch, directeur général pour la recherche et l'innovation.

Article 2 - L'article 1 - II de l'arrêté du 22 décembre 2006 modifié portant désignation des membres du comité technique paritaire central institué auprès du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est modifié comme suit :

Représentants suppléants de l'administration

Au lieu de :

- Richard Cytermann, chef de service, adjoint au directeur général de la recherche et de l'innovation ;
- Isabelle Roussel, chef de service, adjointe au directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monique Ennajoui, sous directrice des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lire :

- Jean-Richard Cytermann, chef de service, adjoint au directeur général pour la recherche et l'innovation ;
- Isabelle Roussel, chef de service, adjointe à la directrice des affaires juridiques ;
- Chantal Manes-Bonnisseau, sous-directrice des affaires européennes et multilatérales, direction des relations européennes et internationales et de la coopération.

Article 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 avril 2009
Pour le ministre de l'Éducation nationale,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le secrétaire général
Pierre-Yves Duwoye